

Présentation

Le ministère de l'Éducation nationale rémunère, sur les programmes budgétaires "Formations supérieures et recherche universitaire" et "Vie étudiante", y compris dans les établissements de formation, 56 235 personnes qui assument des fonctions administratives, techniques et d'encadrement pour la France métropolitaine et les DOM.

Dans ces établissements, la représentativité des ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation (ITRF) continue sa progression : elle est de 55,4 %, au bénéfice des agents de catégorie A avec des augmentations de 8 % des ingénieurs de recherche et d'études, et de 2,6 % des assistants ingénieurs par rapport aux effectifs de janvier 2006. Parmi ces ITRF, une personne sur deux est adjoint technique avec un effectif global moindre que l'année passée (- 1,1 %), mais une proportion de femmes légèrement supérieure.

Les personnels ATOSS (36,4 %), pour près de la moitié d'entre eux, sont des agents de catégorie C (49,2 %), le plus fréquemment adjoints administratifs. Un sur cinq est agent de catégorie B sur un poste de secrétaire d'administration. Parmi les ATOSS, 16,7 % des personnels ne sont pas titulaires.

Les 4 479 personnels des bibliothèques sont magasiniers (41,1 %), bibliothécaires (10,6 %), bibliothécaires adjoints spécialisés (20,4 %) et conservateurs (21,2 %) avec des effectifs et des proportions très proches de celles de 2006.

Dans les établissements du supérieur, l'âge moyen des agents est élevé (44,7 ans) mais moindre que celui des enseignants (46 ans). Les personnels des bibliothèques sont en moyenne les plus jeunes (43,8 ans), les ATOSS de catégorie A, les plus âgés avec 48,3 ans.

Les femmes occupent 62,7 % des postes, mais les disparités sont importantes. Elles assument la quasi-totalité des fonctions médicales et sociales (97,4 %), occupent presque neuf postes sur dix parmi les ATOSS des catégories B ou C, mais moins d'un poste sur deux en catégorie A ou B des ITRF.

Autour d'une moyenne de 14,3 %, selon les corps, les proportions de travail à temps partiel ou incomplet varient de 35,8 % pour les infirmières, à 3,2 % pour les ingénieurs de recherche et d'études (CNRS), voire à des valeurs quasi nulles dans certains corps.

Définitions

■ **Établissements du supérieur.** Les personnels administratifs, techniques et d'encadrement du tableau ci-contre sont les personnels des universités, instituts universitaires de technologie (IUT), des Écoles nationales supérieures d'ingénieurs, ENSI compris, et autres écoles : Conservatoire national des arts et métiers, École nationale supérieure des arts et métiers, Institut national des sciences appliquées...

Les personnels non comptabilisés ici sont des personnels ne relevant pas de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les personnels spécifiques de grands établissements comme le Muséum, le Collège de France, l'Observatoire...

■ **Effectifs des établissements de formation.** Les personnels des Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), des Écoles normales supérieures (ENS), de l'École nationale des chartes, de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

■ **ATOSS.** Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé et sociaux. Les personnels techniques, ouvriers (MO, OP, OEA), conducteurs auto et chefs de garage en poste au ministère de l'Éducation nationale ont été depuis les décrets "Jacob" regroupés dans un corps unique d'adjoints techniques des établissements d'enseignement.

■ **ITRF.** Personnels ingénieurs, techniciens, de recherche et formation.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 7008.
- Note d'Information, 07.04.

Sources : Fichiers de paye au 31 janvier 2007.

[1] Personnel administratif, technique et d'encadrement rémunéré sur les programmes budgétaires “Formations supérieures et recherche universitaire” et “Vie étudiante” (1)
(France métropolitaine + DOM)

			Formations supérieure	Âge moyen	% de femmes	% temps partiel
ITRF	Catégorie A	Ingénieurs de recherche et d'études	5 964	45,7	43,9	8,7
		Assistants ingénieurs	2 144	41,8	37,0	9,0
		Attachés d'administration	3	42,0	100,0	66,7
		Total	8 111	44,6	42,1	8,8
	Catégorie B	Techniciens de recherche	7 096	45,4	47,9	10,4
		Secrétaires d'administration	12	51,3	100,0	25,0
		Total	7 108	45,4	48,0	10,4
	Catégorie C	Adjointes techniques	15 837	44,8	54,1	10,0
		Adjointes administratifs	38	45,2	94,7	26,3
		Total	15 875	44,8	54,2	10,0
	Non-titulaires	Contractuels	49	51,4	70,6	35,3
		Total ITRF	31 143	44,9	49,6	9,8
ATOSS	Catégorie A	Secrétaires généraux et administrateurs civils	175	52,3	37,1	0,0
		Attachés ASU	2 011	47,7	69,9	9,7
		Conseillers ASU	111	45,9	53,2	4,5
		Conseillers techniques de service social	16	55,3	100,0	0,0
		Agents comptable d'université	101	51,2	41,6	0,0
		Ingénieurs de recherche et d'études (CNRS)	157	51,2	33,1	3,2
		Assistants ingénieurs (CNRS)	53	39,5	45,3	5,7
		Total	2 624	48,3	63,7	8,0
	Catégorie B	Secrétaires d'administration	3 966	47,1	87,1	20,7
		Infirmiers	310	49,8	97,4	35,8
		Assistants de service social	77	47,6	97,4	33,8
		Total	4 353	47,3	88,1	22,0
	Catégorie C	Adjointes administratifs	9 291	45,4	91,0	24,3
		Adjointes techniques des étab. d'enseignement	751	45,7	53,4	9,8
		Adjointes techniques de laboratoire	22	39,6	52,9	29,4
		Total	10 064	45,4	88,1	23,3
	Non-titulaires	Contractuels	3 388	36,4	65,8	20,9
		Auxiliaires de bureau et de service	18	37,5	70,4	11,1
		Total	3 406	36,4	65,9	20,8
		Total ATOSS	20 447	44,6	81,2	20,6
Bibliothèques et musées	Catégorie A	Conservateurs des bibliothèques	948	45,5	71,0	10,4
		Bibliothécaires	473	46,1	80,3	13,1
	Catégorie B	Bibliothécaires adjoints spécialisés	915	42,9	83,1	24,4
		Assistants de bibliothèque	282	42,6	60,3	15,6
		Techniciens d'art	21	45,5	61,9	28,6
	Catégorie C	Magasiniers	1 840	43,0	60,7	18,4
		Total bibliothèques et musées	4 479	43,8	69,5	17,2
Autres personnels	Catégorie A	Personnels de direction d'établissement	7	55,0	0,0	0,0
		Inspecteurs IA et IEN	58	54,0	31,0	0,0
		Directeurs CIO et COP	66	39,2	68,8	0,0
		Conseillers principaux d'éducation	35	38,9	57,1	8,6
	Total autres personnels	166	45,0	50,0	1,8	
Ensemble du personnel			56 235	44,7	62,7	14,3

(1) Sont inclus les personnels exerçant en établissement de formation et rémunérés sur les programmes budgétaires “Enseignement scolaire du premier et du second degrés”.